

Décision n°20250707 portant délégation de signature à monsieur Thibault COUDROY

Publié le 7 juillet 2025, Mis à jour le 7 juillet 2025

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu le contrat à durée déterminée n° 2025/12 du 7 juillet 2025 recrutant monsieur Thibault COUDROY en qualité de responsable de la Mission communication relevant de la catégorie A, au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires.

DÉCIDE,

Article unique

Délégation est donnée à monsieur Thibault COUDROY, responsable de la Mission Communication du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer pour son service, dans la limite de ses attributions :

- La certification du service fait

Fait à Vanves,

Le 7 juillet 2025

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND